



Contestation pv doublon carte grise

Par **pv84**, le **17/02/2011 à 18:53**

Bonjour à tous,rnrnLa semaine dernière, nous avons reçu un avis de contravention pour stationnement en double file à Paris et avec une Ferrari. Je veux bien régler les 35€ du pv s'ils nous donnent la voiture mais il y a bel et bien erreur sur la personne car nous ne possédons pas un tel véhicule.rnCependant, nous avons un garage automobile dans le Vaucluse et dans le cadre de notre activité nous détenons un w garage avec la même immatriculation que celle du pv. C'est bien moins le fait de payer l'amende qui me fait peur que celui où notre responsabilité peut être engagée en cas de problème.rnD'autre part, je suis surprise car il ne s'agit pas d'un pv avec plusieurs feuillets manuscrits, mais d'une page orange et blanche, avec pour date d'infraction le 1er février, le n° de l'agent verbalisateur et le code du service, mais aucune signature.rnPouvez-vous nous éclairer et nous aider?rnMerci d'avance pour vos réponses